Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 6 mars 2017, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et monsieur les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jacques Saucier
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers

Monsieur John Chomyshyn est absent.

Madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière adjointe est présente.

2017-03-42 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2017-03-43 **Adoption du procès-verbal**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du 6 février 2017 des séances ordinaires et extraordinaires tel qu'ils sont rédigés.

Adoptée

2017-03-44 **Liste des comptes payés au cours du mois de février 2017**

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois de février 2017 tel que présenté au montant de 46 757.82 $ du chèque numéro C1708399 à C1708475.

Adoptée

2017-03-45 **Dépôt des dépenses salariales**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales de février 2017.

Adoptée

2017-03-46 **Listes des comptes à payer**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 84 332.19 $ du chèque C1708476 à C178496.

Adoptée

2017-03-47 **Correspondance**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2017-03-48 **Loi sur les Élections et Référendum (article 317 absence de plus de 90 jours)**

Considérant une absence de plus de 90 jours de monsieur le conseiller John Chomyshyn;

Considérant qu'en vertu de l'article 317 de la Loi sur les Élections et Référendums, un conseil municipal peut donner un délai de grâce;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de donner un délai de grâce à monsieur le conseiller John Chomyshyn afin que ce dernier soit présent à la prochaine réunion ordinaire qui se déroulera le 3 avril. S'il ne se présente pas, son mandat prendra fin à cette date et la commission municipale sera informée.

Adoptée

2017-03-49 **Adhésion COMBEQ**

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'adhérer à la COMBEQ au montant de 402.41$.

Adoptée

2017-03-50 **Annulation du règlement 05-2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charrette et unanimement résolu d'annuler le règlement municipal 05-2011 concernant les conteneurs.

Adoptée

2017-03-51 **Sentier de la nature (engagement financier en biens et services)**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu que la municipalité s'engage à contribuer en biens et services d'une valeur de 10 000 $ au projet d'amélioration des sentiers de la nature phase 3.

Adoptée

2017-03-52 **Ministère Faunes Forêts et Parcs**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu de demander au MFFP que toutes les opérations forestières qui s'effectueront sur tout le territoire de Rivière-Héva respectent les bandes riveraines de tous les cours d'eau et de garder une bande de forêt pour garder un aspect visuel sur le bord des lacs et des routes.

Adoptée

2017-03-53 **<u>Pont Chemin du Lac-Malartic</u>**

Attendu le transfert du réseau routier, dans l'état ou il se trouvait, par le Ministère des Transports le 1er avril 1993;

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva a investi un peu plus de 3 000 000$ (trois millions de dollars) sur le chemin du Lac-Malartic considérant que lors du transfert, le Ministère des Transports n'a effectué aucune réparation et la municipalité a dû en assumer les coûts;

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva doit entretenir le tablier du pont P-00090 et le ministère la structure;

Attendu que la municipalité a dû faire des revendications en 2016 pour pouvoir ancrer la surface de roulement devenue dangereuse pour la circulation considérant que les poutres étaient, fournis par le ministère, étaient en état de décomposition car le ministère tardait à faire des réparations;

Attendu que le ministère connaît depuis quelques années la détérioration de la structure et n'investit aucune somme considérant les inspections par des services d'ingénieries;

Attendu que nous avons été avisés par un appel téléphonique le 16 février dernier que la charge du pont P-00090 du chemin du Lac-Malartic serait diminuée à 5 tonnes prochainement;

Attendu que ledit pont accueille un volume de circulation considérable considérant environ 700 habitations considérant que la Municipalité est en expansion depuis plus d'une dizaine d'années;

Attendu que le transport scolaire y circule deux fois par jour pendant l'année scolaire et que ce dernier devra revoir son trajet;

Attendu que les camions pour la cueillette des ordures et du recyclage y circulent le vendredi et devront modifier leur trajet;

Attendu que la Ferme Avicole Paul Richard et Meunerie Richard, dont le garage avec les équipements sont situés d'un côté du pont et les terres agricoles, de l'autre côté du pont ainsi qu'un poulailler;

Attendu que le Service des incendies qui dessert le secteur du Lac-Malartic, qui doit circuler sur ledit pont, doit aussi respecter son schéma de couverture de risque en incendie, et offre aussi le service de premier répondant PR1(défibrillateur), ne peuvent se permettre de faire entre 10 et 20 kilomètres supplémentaires pour répondre à des appels;

Attendu qu'il n'y a aucune virée pour tous les utilisateurs qui doivent faire demi-tour;

Attendu qu'il y a des coûts reliés à cette diminution de charge, qui assumera ces coûts ainsi que l'imputabilité de la municipalité pour son service d'urgence;

Il est proposé par monsieur Charles Desrochers et unanimement résolu de faire des revendications auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de contester la diminution de la charge afin d'en faire une priorité pour les réparations considérant tous les utilisateurs concernés. Une rencontre urgente est demandée avec les

représentants du ministère, représentants municipaux et utilisateurs concernés.

Adoptée

2017-03-54 **<u>Chemin du Lac-Mourier</u>**

Attendu que le chemin du Lac-Mourier appartient au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que ladite route est dans un état de détérioration à plusieurs endroits;

Attendu que cette route est utilisée par tous les citoyens résidants et saisonniers du secteur Lac-Mourier;

Attendu qu'une partie de cette route est située sur le territoire de la Ville de Malartic et est très utilisée par tous les travailleurs et sous-contractants de la minière Canadian Malartic;

Attendu qu'une partie de cette route est aussi utilisée par Hydro-Québec pour ses centrales de Rapide-2 et Rapide-7;

Attendu que les accotements sont inexistants sur presque la totalité de la route et que l'asphalte comporte des cahots et des ornières et deviennent dangereux pour la sécurité des utilisateurs considérant que ceux-ci doivent changer de voie régulièrement;

Attendu que des bris de véhicules sont constatés régulièrement;

Attendu que les services d'urgences doivent réduire leur vitesse pour ne pas endommager leurs véhicules ce qui a pour effet de rendre les temps de réponse beaucoup plus longs pour les interventions et qui pourrait être très néfaste en vertu du schéma de couverture des risques en incendies, les ambulances;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'intervenir rapidement dans ce dossier afin d'éviter des conséquences irrévocables.

Adoptée

2017-03-55 **<u>Reprise des locaux du haut et du bas de la Bibliothèque</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur Charles Desrochers et unanimement résolu d'aviser l'école Charles-René-Lalande ainsi que la CSOB que nous reprenons nos locaux du haut et du bas de la bibliothèque à compter du 1er juillet 2017.

Adoptée

2017-03-56 **<u>Autorisation des signatures pour l'entente de prêt d'équipement pour le Sauvetage d'Urgence en Milieu Isolé</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'autoriser madame Nathalie Savard et monsieur Réjean Guay à signer l'entente du prêt d'équipement pour le SUMI.

Adoptée

2017-03-57 **<u>Demande de lot Épars</u>**

Attendu une demande d'acquisition des lots épars 3 000 322, 3 000 326, 3 000 332, 3 000 338 et 3 000 343;

Attendu que le demandeur devra obtenir un CA du MDDELCC avant toutes interventions;

Attendu qu'une bande boisée de 100 mètres devra être conservé entre la 117 et le début des travaux, que les milieux humides et cours d'eau devront être protégés;

Attendu que tout déblai devra être remblayé d'un matériau autorisé et ce, au fur et à mesure afin que le déblai ne soit plus visible;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'autoriser la vente des terrains à Lanexco Inc et que les conditions fassent parties intégrantes de l'acte notarié dont madame Nathalie Savard, directrice-générale et monsieur le maire Réjean Guay sont autorisés à signer.

Adoptée

2017-03-58 **<u>Société Canadienne du cancer (Mois de la Jonquille)</u>**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Ginette Noël
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

2017-03-59 **Centre musical Jean-Charles Loiselle**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de contribuer pour la somme de 100$ au Centre d'étude musical Jean-Charles Loiselle.

Adoptée

2017-03-60 **Fondation Brousseau-Dargis**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que la municipalité procède à l'achat d'une table pour le souper 4 services au coût 480 $.

Adoptée

2017-03-61 **École Charles-René-Lalande aide financière pour le mini-congrès**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de contribuer financièrement pour le mini-congrès d'un montant de 200 $.

Adoptée

2017-03-62 **Engagement d'un pompier**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'engager monsieur Jonathan Veilleux à titre de pompier de Rivière-Héva.

Adoptée

2017-03-63 **<u>Demande de modification au Code municipal concernant la participation aux séances extraordinaires par voies électroniques</u>**

Attendu que lors des séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

Attendu que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;
Attendu qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

Attendu que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants;

I Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de la Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

II Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

III Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

Attendu que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

Attendu qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

Attendu que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

Adoptée

2017-03-64 **Demande au député d'appuyer le projet de loi C-323 pour la réhabilitation de propriété historique**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'appuyer le projet de loi C-323 pour la réhabilitation de propriété historique qui vise la mise en place d'un crédit d'impôt dont l'objectif est de freiner la destruction des édifices patrimoniaux du Canada et de favoriser leur réhabilitation pour leur importance culturelle.

Le projet de loi permettrait par ailleurs aux propriétaires de rembourser leurs dépenses de réhabilitation patrimoniale à un rythme plus rapide que le rythme actuel.

Adoptée

2017-03-65 **Affichage du poste pour l'entretien paysager**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'afficher le poste pour l'entretien paysager.

Adoptée

2017-03-66 **Affichage du poste de voirie**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'afficher le poste de voirie. Le poste sera de 6 mois par année et possibilité de prolonger au besoin.

Adoptée

2017-03-67 **Appels d'offres pour l'abat poussière**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charrette et unanimement résolu d'envoyer des appels d'offres pour l'abat-poussières aux soumissionnaires tels que mentionnés en séance de travail.

Adoptée

2017-03-68 **Appels d'offres pour le nivelage**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'envoyer des appels d'offres pour le nivelage aux soumissionnaires tels que mentionnés en séance de travail.

Adoptée

2017-03-69 **Liste des ventes pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charrette et unanimement résolu de faire parvenir la liste des arriérés de taxes municipales et/ou scolaires à la MRC.

Adoptée

2017-03-70 **<u>Nomination d'un représentant pour la vente pour taxes</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de nommer monsieur le maire Réjean Guay, représentant pour la vente du non-paiement des taxes. Ce dernier est autorisé à agir pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2017-03-71 **<u>Lettre d'appui au projet parc pour enfants</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de faire une lettre d'appui pour le projet parc pour enfants.

Adoptée

2017-03-72 **<u>Demande de permis de construction pour le Centre multiservices</u>**

Attendu que le promoteur du Centre multiservices veut débuter les travaux de remblai et de construction de la fondation du bâtiment;

Attendu qu'aucune demande de CA n'a été déposée au MDDELCC en date des présentes;

Attendu que pour que le projet puisse avancer, le conseil a pris la décision de donner sont accord et d'autoriser l'émission du permis pour le remblai qui sera pour commencer les fondations seulement du bâtiment principal :

Transporter et étendre le gravier;
Planter les structures de soutien pour la fondation;
Faire la fondation de ciment;

Aucune construction de bâtiment ne sera acceptée, le permis pour le bâtiment sera émis, seulement lorsque nous recevrons les autorisations du MDDELCC.

Attendu que l'entrée charretière sera autorisée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que le promoteur s'engage a respecter toutes les règlementations concernant son projet;

Considérant ces faits, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de dégager madame Nathalie Savard, directrice- générale de toutes responsabilités qui pourrait survenir lors de ce projet.

Monsieur le conseiller Charles Desrochers donne sa dissidence considérant sont conflit d'intérêt.

Adoptée

2017-03-73 **Projet aqueduc St-Paul Nord (délimitation du projet)**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'engager la firme CDR pour analyser le sol dans l'emprise de la route 117 à la hauteur du 602, St-Paul Nord afin de déterminer s'il y a contamination et finaliser la délimitation du projet.

Monsieur le conseiller Charles Desrochers donne sa dissidence considérant son conflit d'intérêt.

Adoptée

2017-03-74 **Comité multi organismes (demande de financement)**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la demande de financement du comité multi-organismes d'un montant de 6 000 $ pour la modernisation de la cuisine de la Salle des 4 Coins.

Adoptée

2017-03-75 **Mandater un arpenteur – Projet domiciliaire**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de mandater monsieur Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre pour le projet domiciliaire derrière le HLM.

Adoptée

2017-03-76 **Avis juridique Loisirs**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de demander une rencontre avec la Ville de Malartic pour clarifier quelques questionnements concernant les cartes d'accès aux loisirs. La municipalité se réserve le droit, au besoin, de faire une demande d'avis juridique pour ce dossier si nécessaire.

Adoptée

2017-03-77 **Demande d'achat de terrain de M. Paul O'Neil**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de rencontrer monsieur Paul O'Neil et de lui faire une offre d'achat pour un terrain et de procéder à l'achat du terrain si le prix est convenable.

Adoptée

2017-03-78 **Lettre de remerciement au comité du défi des clochers**

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu d'envoyer une lettre au comité du défi des clochers pour les remercier de leur travail pour cette activité et donner une mention spéciale à Georgette Langlois pour les collations préparer, cela a été apprécié de tous.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers des élus

Chacun des élus fait un compte rendu de ses dossiers.

Questions du public

Le conseil a su répondre aux questions du public.

2017-03-79 **Levée**

À 20h13 il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

_____
Cindy Paquin
Secrétaire trésorière, adjointe

_____
Réjean Guay
Maire